

## AVIS PUBLIC DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL

---

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 2 novembre 2020, à 19 h 30 dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande d'autorisation d'usage conditionnel suivante :

### **4 à 8, chemin Couture (lot 2 823 638)**

Demande d'autorisation d'usage conditionnel faite par Janette Lepage et Benoit Monbleau, pour permettre un bureau d'affaires dans l'immeuble situé au 4 à 8, chemin Couture sur le lot 2 823 638 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, dans la zone résidentielle-touristique Ch03Rt, à certaines conditions.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, qui est faite dans le cadre du Règlement 2422-2012 de la Ville de Magog sur les usages conditionnels.

Donné à Magog, le 14 octobre 2020.



M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe